

Un mouvement social, et après ?

*Eric Beynel**

LA LOI EL KHOMRI PORTANT RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL a provoqué le plus important mouvement social de ces dernières années. Jamais une lutte interprofessionnelle n'aura été aussi longue. C'est un moment particulier de l'histoire sociale qui aura sans aucun doute des conséquences importantes sur le long terme et sur lequel nous devons prendre collectivement le temps d'échanger, d'analyser, afin d'en faire un premier bilan. Ce texte tente de reprendre les éléments principaux des échanges nombreux qui ont eu lieu dans l'Union syndicale Solidaires ces derniers mois. Dans un premier temps, il nous semble important de revenir sur la manière dont s'est construite la mobilisation contre la loi Travail et comment Solidaires s'est inscrit dans celle-ci. La seconde partie sera plus un examen des actions, des objectifs et des réalisations de Solidaires, de nos fédérations, syndicats et Solidaires locaux dans ce mouvement social, et de voir en quoi notre outil syndical a pu être utile, les difficultés auxquelles il a été confronté, mais aussi comment il pourrait, devrait évoluer pour répondre aux enjeux de la période. Les mouvements sociaux comme celui contre la « réforme Juppé » de 1995, sur les retraites ou contre le CPE, sont constitutifs de la dynamique de Solidaires et sont des points d'appui pour la construction du syndicalisme de transformation sociale auquel nous entendons participer.

Un texte qui vient de loin...

À la fin de l'année 2015 et au début janvier 2016, nous étions déjà alertés sur le projet de loi qui allait attaquer le Code du travail, les risques notamment pour l'inversion de la hiérarchie des normes, mais il y avait alors peu de camarades pour penser qu'il pourrait être le moteur d'une mobilisation sociale. Solidaires, avec de nombreuses autres forces, s'était inscrit très vite dans le collectif CQFD (Ce Code Qu'il Faut Défendre), en place depuis l'automne 2015, à l'initiative de

* Eric Beynel est porte-parole de *Solidaires*.

la Fondation Copernic. Ce collectif

très large réunissait à la fois des organisations syndicales, politiques et du mouvement social réunissant plusieurs dizaines de milliers d'adhérents. Celui-ci avait lancé une pétition contre ce projet de loi qui avait à l'époque réuni, difficilement, quelques centaines de signatures (elle n'atteignit au final qu'un peu plus de 2 200 signatures). Cette remise en perspective nous semble aujourd'hui nécessaire car elle est significative de la profondeur du mouvement contre la loi Travail et, surtout, de son irruption.

Ce texte est donc venu de loin, avec une vraie stratégie de communication pour le rendre inéluctable. Il y eut un certain paradoxe à voir le gouvernement aller chercher la figure tutélaire de R. Badinter, héros dans l'imaginaire collectif de la suppression de la peine de mort en France, pour cette fois assurer le rôle du bourreau du Code du travail, outil protecteur des travailleuses et travailleurs. Le court ouvrage qu'il a commis avec Antoine Lyon-Caen en juin 2015, *Le travail et la loi*, s'inscrivait bien dans la campagne de communication du gouvernement, avec à la suite les rapports Combrexelle, Terra Nova et Cie, dont l'objectif était de faire le lien entre une soi-disant complexité du droit du travail et la situation de l'emploi en France, afin de rendre inévitables les propositions de réduction du Code à une portion plus que congrue...

En effet, la loi El Khomri se situe dans la suite des orientations mises en œuvre par les gouvernements successifs de Hollande, avec par exemple le CICE, la loi « *compétitivité* », les lois Macron et Rebsamen ou la nouvelle contre-réforme des retraites avec le faux nez du compte pénibilité. Ces mêmes orientations que nous avons combattues sous le quinquennat précédent de Sarkozy, et dont on retrouve d'ailleurs la genèse dans le rapport Attali, dont le rapporteur n'était autre que Macron...

Aux origines du mouvement

Deux points de départ pour ce mouvement qui convergeront rapidement et réussiront au fil des mois à rester convergents autour du mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Le premier point est la réunion unitaire initiée par la CGT le 23 février 2016 qui réunit l'ensemble des organisations syndicales et aboutit à un communiqué commun, « Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi ». Malgré les insuffisances de celui-ci, l'Union syndicale Solidaires signera ce communiqué commun dans un souci d'unité syndicale, importante à cette étape. Cette première réunion sera suivie de l'annonce d'une nouvelle réunion intersyndicale qui se tiendra le 3 mars entre les organisations syndicales qui veulent engager une mobilisation fin mars. Cette journée du 3 mars sera marquée par la réunion de deux intersyndicales sur la même journée. L'une le matin, au siège de l'UNSA, à laquelle

Solidaires refusera de participer, avec l'objectif d'amender le projet de loi, la seconde l'après-midi à la CGT pour construire la mobilisation, notamment le 31 mars, pour obtenir le retrait du projet de loi. La CFE-CGC fera le grand écart entre ces deux réunions mais sans s'engager dans la seconde, laquelle réunissant d'ores et déjà les sept organisations, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, qui œuvreront ensuite unitairement jusqu'au 15 septembre.

Le second point de départ aura sans aucun doute été la réunion organisée à la fin février, le même soir que l'intersyndicale invitée par la CGT, par le journal *Fakir* à la Bourse du travail de Paris. Cette réunion aura permis de mettre en mouvement et en lien beaucoup d'énergies militantes de différentes organisations, expérimentées ou non et de non-organisés conduisant à la naissance de la première Nuit debout le 31 mars. C'est aussi dans le même temps la pétition « Loi travail non merci » qui en quelques jours dépasse le million de signataires et l'appel *via* les réseaux sociaux et le collectif « on vaut mieux que ça » à des manifestations le 9 mars, qui auront permis de manière concomitante l'irruption d'un mouvement social et sa convergence avec le mouvement syndical.

Par la suite, la naissance du collectif « On bloque tout », réunissant des syndicalistes, fédérations ou syndicats de différentes organisations, qui a travaillé avec certaines commissions des Nuits debout, aura été l'un des éléments qui permettra de faire émerger le débat autour de la grève reconductible et de la nécessité de la construire.

Un mouvement dans la durée

Une des caractéristiques essentielles de ce mouvement aura été sa capacité à s'ancrer dans la durée sans perdre son unité, malgré les nombreuses tentatives du gouvernement pour le diviser, en continuant à bénéficier du soutien d'une large majorité de la population, même si là aussi, tout fut tenté pour casser cette dynamique (violences, euro de foot, état d'urgence, « *prise en otages* », etc.).

Cette continuité a aussi pu se faire par les différents temps d'entrée de secteurs dans la mobilisation. Le premier temps, à compter du 9 mars, avec le pic du 31 mars, aura été celui d'une large partie du salariat précarisé, souvent jeune et sans organisation syndicale présente dans leurs entreprises. Dans cette période, à titre d'illustration, l'Union syndicale Solidaires a été énormément sollicitée sur le thème « *comment fait-on pour faire grève ?* ». Une partie de la jeunesse scolarisée, étudiante et lycéenne, s'est, elle aussi, engagée durant cette période malheureusement sans réussir à s'élargir au-delà des couches militantes, à de rares exceptions près. La répression féroce à laquelle les lycéennes et lycéens ont dû faire face, comme par exemple

ce qui s'est passé devant le lycée Bergson à Paris, a eu des effets importants tout comme le fait que l'Intersyndicale n'ait pas appelé à toutes les dates proposées par les organisations et coordinations.

Grâce à l'extension et à la place prise par les « Nuit debout », la mobilisation a ensuite pu franchir l'obstacle du long tunnel des congés scolaires de printemps (du 9 au 28 avril) durant laquelle l'Intersyndicale, malgré nos tentatives, n'a pas proposé de dates. Ce processus aura aussi permis d'élargir les types d'actions et de rendre beaucoup de cortèges plus dynamiques.

Les mois de mai et juin verront les organisations syndicales reprendre la rue et tenter de lancer un processus de grèves, d'occupations et de blocages dans un certain nombre de secteurs stratégiques (transports, raffineries, etc.). Malheureusement, la grève est restée d'une part relativement minoritaire tout au long du conflit, et d'autre part réduite à un nombre trop restreint de secteurs. Des pans entiers du salariat, malgré leur soutien au mouvement et les efforts des équipes syndicales, ne sont pas entrés dans le processus de mobilisation, comme par exemple dans la Fonction publique.

La journée de manifestation nationale du 14 juin malgré son succès ne permettra pas au mouvement de reprendre son extension, les secteurs en lutte disparaîtront progressivement et les occupations de « Nuit debout » aussi, validant au final la stratégie de pourrissement du gouvernement.

Celui-ci, sans surprise, va tenter de clore ce chapitre par plusieurs utilisations successives du 49-3 et la promulgation de la loi au cœur de l'été. La rentrée sera marquée par plusieurs meetings unitaires à Nantes, Le Havre, la fête de l'Humanité et une nouvelle journée de mobilisation, qui sera la dernière de FO. Malgré nos tentatives, par exemple autour de la journée mondiale du travail décent (7 octobre), aucune nouvelle date ne pourra être proposée et cette longue séquence sera close sans annonce officielle et sans rupture entre les organisations.

Il y a de nombreux éléments à retenir et analyser de cette période intense et riche en perspective, en voici quelques-uns qui nous semblent importants.

Une stratégie répressive

Un des éléments marquants de ce mouvement a été la façon dont le gouvernement a utilisé la répression pour tenter de le faire taire. L'usage des flash-balls, l'utilisation intensive des « *grenades de désencerclement* », les tirs tendus de grenades, les charges et les interpellations ultra-violentes, les gazages à bout portant, les matraquages de personnes arrêtées ont été abondamment filmés. Les conséquences ont été importantes avec des blessures graves et des

mutilations, comme notre camarade Laurent le 15 septembre à Paris. Le « *passage* » des manifestants, les « *petites humiliations* », les fouilles et la confiscation des équipements de protection individuelle ou de drapeaux, les « *interdictions de manifester* » signifiées à plusieurs centaines de personnes, sont certes moins spectaculaires mais tout aussi inacceptables. Les organisations, les cortèges, les véhicules et même les locaux syndicaux n'ont pas été épargnés, que ce soit le local de la CNT à Lille envahi par la police, ou la camionnette de Solidaires, 13 victimes d'un tir de grenade... Un pas symbolique a même été franchi avec la volonté gouvernementale de vouloir interdire la manifestation du 23 juin à Paris (même si d'autres ont été interdites les semaines précédentes, notamment en Bretagne, et que l'état d'urgence avait déjà permis d'interdire celles liées à la Cop 21 en 2015), puis dans la façon dont la préfecture et le gouvernement ont permis qu'elle se déroule.

Il faudra sans aucun doute tirer toutes les conséquences politiques et pratiques de ce qui apparaît comme un changement de doctrine du « *maintien de l'ordre* » à la française, qui se caractérisait notamment par un relatif refus d'utiliser le contact systématique contre les manifestants.

Comme l'a montré le sociologue Mathieu Rigouste, la police est intervenue au cœur des villes et dans les manifestations comme elle se comporte habituellement dans les quartiers populaires, brisant un peu plus le mythe



d'une police au service de la population, et dont le slogan « *tout le monde déteste la police* » est aussi la réponse.

La multiplication des cas démontre qu'il ne s'agit pas simplement de « *bavures individuelles* », et cela nous oblige à une riposte coordonnée et nationale, que nous n'avons pas réussi à organiser jusqu'à présent, mais qui reste un des enjeux dans la période. La multiplication des condamnations pénales lourdes et disproportionnées « *post conflits* » rend cet enjeu encore plus crucial.

Une Intersyndicale unie mais avec des limites

Un premier point est bien entendu d'examiner en quoi ce mouvement a marqué une division profonde du mouvement syndical et s'il a signifié la fin du syndicalisme rassemblé tel que prôné par la CGT depuis de longues années. Il semble évident qu'il sera difficile pour nos équipes de nous retrouver aux côtés de la CFDT ou de la CFTC dans les mois qui viennent. En revanche, ce mouvement a montré que l'UNSA est moins homogène que nous pouvions le penser et que la ligne de la CGC n'est pas non plus aussi évidente, le bloc prétendument réformiste est de toute évidence fragilisé et la CFDT en ressort indéniablement isolée.

Dans l'Intersyndicale, la FSU n'a que peu pesé, du fait de la faible mobilisation dans la Fonction publique et l'a assumé avec lucidité, mais elle a eu un rôle important pour en conserver l'unité. FO de son côté a pesé surtout pour empêcher ou bloquer sur des dates, des modes d'actions, des expressions unitaires tout en cherchant des voies de sortie que le gouvernement lui a à chaque fois refusées. De la même manière, de bout en bout, FO a empêché toute expression critique sur le détail du projet de loi et sur la construction de contre-propositions unitaires. Cela lui a permis de garder la main sur les discussions bilatérales que cette organisation a pu avoir aussi bien avec les parlementaires qu'avec le gouvernement. Cela lui a permis aussi d'infléchir au fil du temps la position de la CGT qui est passé du retrait pur et simple à une position où il n'y aurait plus eu que 5 points durs à faire retirer. Au fil du temps, et des déclarations, une grande part du débat s'est ainsi focalisée autour de l'article 2 du projet de loi et sur la question de l'inversion de la hiérarchie des normes. Cette situation a ainsi permis au gouvernement de tenter de faire croire qu'il avait fait des concessions. Dans le même temps, au niveau des départements, bien souvent, les équipes syndicales de FO étaient sur une ligne combative, y compris au mois de septembre quand leur confédération s'est retirée.

La CGT est restée sur une ligne combative, mais pour autant un certain nombre de ses fédérations ont freiné l'extension du mouvement, par exemple

dans les transports. Cela souligne que les questions d'orientations stratégiques, notamment autour du syndicalisme rassemblé, sont encore loin d'être tranchées. Néanmoins, si l'Intersyndicale a pu perdurer aussi longtemps c'est parce que la CGT a toujours tenu à conserver ce cadre. À chaque difficulté, elle a toujours tenté de trouver la voie médiane pour que personne ne parte. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cela que FO a pu autant peser sur les décisions et a ainsi empêché à plusieurs reprises la condamnation des violences policières ou d'appeler à des journées de grèves ou de manifestations. En voulant privilégier l'unité, la CGT n'a pas toujours mis le poids nécessaire. Bien entendu, la CGT ne souhaitait pas se retrouver avec seulement la FSU et Solidaires sur une mobilisation essentiellement dans le secteur privé, mais cela a accru de manière disproportionnée le poids de FO dans l'Intersyndicale. L'épisode de la manifestation interdite à Paris où FO a entraîné la CGT au ministère de l'Intérieur pour lui faire accepter, et nous avec, la ronde autour du bassin de l'Arsenal en est un exemple caricatural.

Les organisations dites de « jeunesse » ont surtout permis de faire nombre, la mobilisation réelle dans les établissements scolaires n'a existé, à une échelle assez faible, qu'avant la période des congés de printemps.

Un point important à rappeler, comme en 2010, c'est le poids indiscutable pris dans cette mobilisation par les cadres unitaires locaux dans un certain nombre de villes, dont la plus emblématique est sans doute Le Havre.

Ces cadres-là furent bien souvent autonomes dans leurs dynamiques propres. Ce sont des points d'appui importants pour l'avenir, d'autant que certains perdurent.

Nos difficultés

Dans l'Intersyndicale, nous avons dû prendre en compte notre réelle capacité à peser dans les discussions et décisions en fonction de l'implication hétérogène des équipes de Solidaires dans ce mouvement. Il y a bien entendu la question de l'engagement de la Fonction publique, mais aussi des difficultés dans le secteur privé avec des disparités à la fois dans le temps, les secteurs et les zones géographiques. Cela souligne aussi l'étape où nous sommes dans notre construction interprofessionnelle, avec encore des disparités et quelques difficultés à mener des campagnes collectives dans un cadre interprofessionnel, même si cela nous a permis de constater qu'un nombre toujours croissant de Solidaires locaux ont assumé cette prise en charge. Cet outil local est apparu essentiel, avec des disparités importantes. Nous devons là aussi approfondir nos réflexions sur ce qui a marché, ou pas et, du coup, comment faire évoluer cet outil.

Nous avons eu comme perspective collective dans ce mouvement la construction d'un mouvement de grève et d'un blocage économique du pays. Force est de constater que sur ces deux axes nous n'avons pas réussi. Certes, grâce aussi au collectif « on bloque tout », ces perspectives ont été largement débattues et ici ou là tentées, mais nous devons mesurer la difficulté à engager les salariés dans ce type d'actions au niveau national, y compris nos propres militants et militantes. *A contrario*, ils le font sur des luttes locales et sectorielles. Il sera utile et important de continuer à examiner et de débattre sur ce qui s'est déroulé dans les différents secteurs, les positions des différents syndicats et le fonctionnement des intersyndicales, mais aussi le regard des salariés sur cette question de la grève.

Un mouvement social et pas seulement syndical

Une des forces de ce mouvement a été la complémentarité des formes d'action (grèves, occupations, blocages, etc.). Nous avons toujours refusé de considérer que n'étaient des manifestants que ceux/celles qui étaient derrière le carré de tête à Paris ou ailleurs... Ce qui aurait d'ailleurs été ne pas voir que de nombreux camarades de Solidaires, comme de la CGT, participaient régulièrement à ce « *cortège de tête informel* ». À l'inverse, nous réaffirmons sans souci que la « *diversité des tactiques* » n'est pertinente que si elle permet à chacun de manifester comme il le souhaite, c'est-à-dire aussi pacifiquement et sereinement. Et qu'il n'est pas acceptable d'entraîner celles et ceux qui ne le souhaitent pas dans des situations de guérilla urbaine.

Par bien des aspects, ce mouvement social a pris des formes originales qui laisseront des traces profondes dans le paysage politique et social. Il s'est caractérisé par l'émergence d'un mouvement social citoyen, Nuit Debout. Ce dernier se veut certes un questionnement citoyen et public aux grandes questions politiques et économiques de notre époque, dont la loi El Khomri. Il a traduit également une véritable défiance envers les organisations politiques, associatives mais aussi syndicales. Sa nature profondément « horizontale » dans son organisation doit nous faire réfléchir à nos modes d'organisation car elle est en même temps porteuse d'une demande de plus de démocratie et d'une arrivée de nouveaux militants dans le mouvement social en général.

Solidaires a tenté de préserver l'hétérogénéité du mouvement en faisant le lien avec les Nuits debout, les pétitionnaires « Loi Travail non merci », le collectif « Bloquons tout », mais aussi avec les « *cortèges de tête* » et d'autres modalités de manifestation, ce qui n'a pas toujours été aisé. Nous devons là aussi pouvoir

débattre, y compris de nos désaccords sur ces liens, car c'est la conjonction de l'ensemble de ces composantes qui a fait ce mouvement social.

Dans un nombre important de villes, l'implication et les liens tissés par les équipes militantes de Solidaires avec les participants, les actrices et acteurs des « Nuit debout » sont un point important des acquis de ce mouvement social et de son élargissement au-delà des cercles militants syndicaux. Au-delà de leur propre bilan, local, la question de la poursuite des liens, de leur pérennisation est posée. Quelles pistes pour cela et quelles initiatives ? Parmi elles, un certain nombre de Solidaires locaux ont initié la création de structures « Solidaires précaires », sur lesquelles nous devons être attentifs, notamment par l'approche transversale proposée au-delà d'organisations « sectorielles ».

Enfin, bien entendu, nous devons aussi tenter de comprendre les ressorts de cette mobilisation. S'agissait-il d'un mouvement de masse pour empêcher l'inversion de la hiérarchie de normes, sauver le Code du travail ? En ce cas la mise en œuvre de l'article 1 de la loi El Khomri sur la recodification permettra de le vérifier. Ou bien le ressort de cette mobilisation, comme d'autres auparavant plus sectorielles ou locales, était-il celui du travail ? Ce chantier du travail est l'un des enjeux pour notre syndicalisme.

Un paradoxe, enfin...

La loi a été promulguée malgré notre mobilisation et le rejet massif de ce texte par la population. Pourtant, contrairement à d'autres mouvements précédents de longue durée, les sentiments ou sensations de défaite sont bien moins présents. Cette situation est sans doute significative d'une disponibilité pour poursuivre la construction de la transformation sociale et d'une radicalité exigeante. À travers ce mouvement, et à l'aune de mouvements similaires dans d'autres pays, une énergie s'est libérée. La facilité serait de ne garder que des prismes de lecture anciens pour tenter de déchiffrer ce mouvement et de faire l'impasse sur les formes qu'il a prises, tout cela dans un contexte de mutations profondes du capitalisme et du salariat. C'est à n'en pas douter l'un des enjeux de la période qui s'annonce pour le syndicalisme de luttes.

Pour continuer à agir ensemble encore debout, hier et aujourd'hui, nous devons nous nourrir de tout ce que nous avons pu construire collectivement durant cette mobilisation et continuer de créer de nouvelles formes de lutte avec toutes les forces qui refusent de se résigner, ici et maintenant, pour demain. ■